

<https://xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article955>



Napoléon Bonaparte ou la corruption de la société par la guerre permanente 1795-1821

- Points de repères - Histoire -



Publication date: mercredi 5 mai 2021

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

Va-t-on nous rejouer la triangulaire bien pensante d'un Napoléon, *Sauveur des gens de biens*, contre le double danger du peuple et du retour des royalistes, comme la légende invite à ne se remémorer que cette issue, dans une société en perte de connaissance et de liberté ? Toute cette agitation pour le bicentenaire de sa mort ressemble à quelques préparatifs d'une énième répétition...

La jeunesse de Napoléon et sa formation militaire

Depuis 1729, la « Glorieuse Révolution Corse » menait une guerre d'indépendance contre l'occupation gênoise, dirigée par Ghjacintu Paoli, et la conquit en 1735. Pasquale, son fils, fit adopter par le peuple corse, en 1755, une Constitution démocratique, fondée sur la souveraineté populaire, un suffrage universel communal contrôlant les élus du pouvoir législatif comme de l'exécutif. Mais, en 1768, Gênes se vengea en vendant, comme une vulgaire marchandise, la Corse au Roi de France Louis XV, qui l'occupa militairement en 1769.

Napoléon Bonaparte, 1769-1821, naquit dans une famille gênoise, qui émigra en Corse au XVI^e siècle. Au moment de la conquête par Louis XV, Charles Bonaparte son père, se soumit au nouveau conquérant. Anobli en 1771 et avocat, il fut nommé au tribunal d'Ajaccio en 1772. Puis en 1773, élu député de la noblesse d'Ajaccio aux États de Corse, selon les nouvelles institutions d'occupation, il fut invité à ce titre à Versailles en 1778. Il emmena son jeune Napoléon, âgé de 9 ans, qui obtint une bourse au Collège royal de Brienne, puis à l'École militaire de Paris.

En 1789, le vent de la liberté se leva à nouveau pour les Corses : Paoli réfugié en Angleterre, revint en Corse. Invité par l'Assemblée constituante française qui le reçut comme un ami de la liberté, Paoli proposa une confédération sous forme d'un département unique en Corse, menant une politique intérieure autonome, et sous la protection de la France de la liberté : proposition intéressante, fruit des expériences de l'indépendance d'un petit pays sans cesse menacée par des voisins avides. Mais ce pari dépendait du maintien de la France de la liberté.

Rentré au pays, Paoli fut acclamé par l'assemblée des communes et élu président du Département de Corse [\[1\]](#).

Retrouvons Bonaparte devenu capitaine d'artillerie, qui choisit de servir en Corse en 1792.

En France, en février 1793, les Brissotins-Girondins, qui dirigeaient la Convention, déclarent une guerre de conquête des soi-disantes « frontières naturelles de la France », pour tenter une diversion contre le mouvement populaire. Mais, comme on le sait, les peuples de Rhénanie n'aimèrent pas les conquérants et choisirent de résister. Dans ce programme de conquêtes, les Brissotins ordonnèrent à Paoli de conquérir la Sardaigne ! La France de la liberté était devenue celle de la conquête et du mépris des droits des peuples. Paoli contraint d'obéir, confia à Bonaparte cette expédition qu'il ne souhaitait vraiment pas.

La Corse était alors divisée par l'opposition entre la politique démocratique, que menait Paoli en protégeant les communautés villageoises avec leurs biens communaux, et le « parti français » composé de l'étroite classe des notables bénéficiaires de la distribution de seigneuries anoblissantes, prises sur ces communaux, que Louis XV avait créée.

Le « parti français », dont Joseph, un frère de Napoléon qui se trouvait en France, dénonça Paoli aux Brissotins. Bonaparte prit la défense de Paoli, mais apprenant la trahison de son frère, il dut fuir avec sa famille le 3 juin 1793 [\[2\]](#). En France, il devient général de brigade au siège de Toulon, en décembre 1793.

Le général Bonaparte se révèle grâce au Directoire

Après le 9 Thermidor- 27 juillet 1794, qui mit fin à la Révolution démocratique en France, ce fut avec le Directoire que la brillante carrière de conquêtes par Bonaparte commença. Appelé par Barras, un des Directeurs, pour réprimer l'insurrection royaliste à Paris en octobre 1795, il commande l'Armée de l'intérieur. Puis, le Directoire lui confie la conquête de l'Italie, poursuivant la politique de diversion initiée par les Brissotins, pour maintenir l'ordre à l'intérieur.

Entre 1796 et 1797, Bonaparte conquiert le Piémont et le Nord de l'Italie et bat l'armée autrichienne. Puis, il reçoit l'ordre de préparer une expédition contre l'Angleterre en l'attaquant en Égypte, sur la route de l'Inde, visant le cœur de son empire colonial.

Vainqueur en été 1798, il est en échec en Syrie et, à l'appel de son frère pour s'occuper d'affaires urgentes en France, il abandonne son armée et rentre en octobre 1799.

La France est alors épuisée par les troubles contre-révolutionnaires des royalistes, des chouans et d'un fort brigandage. Notons que ni les Thermidoriens ni le Directoire n'ont osé toucher à la réforme agraire, qui supprima la féodalité en France en 1793 et redistribua les terres aux paysans : cette réforme agraire se maintiendra même avec la Restauration des Bourbons en 1815, qui n'osa pas davantage y porter la main.

En France, Bonaparte devient général de brigade au siège de Toulon, en décembre 1793. Il est clair que la guerre de conquête et un pouvoir militaire permanent, permettent d'assurer l'ordre intérieur et des revenus, par vols et rapines, pour enrichir les *gens de biens* [3], comme il advint de Thermidor à 1815. Bonaparte s'adapta à cette situation avec son propre génie [4].

Le coup d'État et la Constitution du Consulat, décembre 1799

Préparé par Sieyès, un des Directeurs, le coup d'État de brumaire - 25 décembre 1799 naviguait entre le double écueil des royalistes et celui des démocrates, et exigeait un régime fort. Ce fut la première constitution fabriquée en petit comité et non par une assemblée constituante élue, comme ce fut le cas en 1789 et 1793. Sieyès qui avait choisi trois consuls, Bonaparte, Roger Ducos et lui-même, tenta d'organiser le pouvoir à son avantage, mais fut contré par Bonaparte qui s'imposa et se déclara Premier consul, exerçant seul le pouvoir de décision. L'organisation du pouvoir législatif se répartit en deux chambres, le Tribunat et le Corps législatif, mais sans pouvoir, il était réduit à un rôle d'enregistrement de décisions déjà prises. Le suffrage censitaire masculin fut maintenu selon l'idée propre à Sieyès de lui donner une existence... illusoire : détaillé dans le texte de la constitution, il ne fut pas même appliqué.

Pour résumer, Bonaparte s'érigeait en chef d'État, exerçant la confusion des pouvoirs législatif et exécutif, puisqu'il nommait tous les fonctionnaires civils et militaires, y compris les juges. Il reconstitua, avec le Conseil d'État, l'ancien conseil du roi : les membres de ce Conseil d'État étaient nommés par lui-même et répartis en cinq sections : finances, lois, guerre, marine, intérieur [5].

L'administration était confiée à des préfets (corps administratif et militaire), au niveau du département, supprimant la décentralisation administrative, confiée aux communes pour l'application des lois, selon l'esprit des principes de 1789 et de 1793, qui disparut alors.

La nouvelle constitution du Consulat, selon Bonaparte, rétablissait la monarchie en France et la centralisation administrative, qui dépassait, et de loin, celle de l'Ancien régime. Tocqueville a souligné ce point dans son livre *L'Ancien régime et la Révolution* :

« Les premiers efforts de la Révolution avaient détruit cette grande institution de la monarchie ; elle fut restaurée en

1800. Ce ne sont pas, comme on l'a dit tant de fois, les principes de 1789 en matière administration qui ont triomphé à cette époque et depuis, mais bien au contraire ceux de l'ancien régime qui furent tous remis alors en vigueur et y demeurèrent [6]. »

Rappelons pour mieux comprendre que depuis Thermidor, la Constitution de 1795 avait expulsé la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du droit constitutionnel français et restauré un suffrage censitaire pour établir une aristocratie des riches. La nouvelle constitution du Consulat restaurait maintenant la monarchie, dont Tocqueville a bien perçu la signification.

Bonaparte, Premier consul, 1799-1804

Préoccupé par la conquête d'un nouvel empire colonial, Bonaparte s'était tourné d'abord du côté de l'Égypte, mais y renonça, occupé alors à prendre le pouvoir en France. Il récidiva en direction de la reconquête des colonies françaises d'ancien régime : à Saint-Domingue, la liberté générale avait été conquise par les esclaves insurgés en août 1793, ce qui entraîna l'abolition de l'esclavage par la Convention montagnarde le 4 février 1794 : la Guadeloupe, la Guyane et Sainte-Lucie se libéraient aussi en juin 1794. Mais depuis, Sainte-Lucie et les colonies de l'Océan indien furent conquises par la marine anglaise, à l'appel des colons, pour y empêcher la liberté générale. Bonaparte comptait bien les récupérer et maintenir ou rétablir l'esclavage, en fonction des situations, comme le réclamaient les colons français [7].

La difficulté qui se présentait à Saint-Domingue tenait dans le fait que son peuple s'était rendu indépendant et s'armait pour défendre sa liberté. Bonaparte voulait l'intégrer à son plan de reconquête de la Louisiane, en en faisant un relais bien placé. En 1800, il prépara l'attaque de Saint-Domingue avec un corps d'armée entier, commandé par son beau-frère Leclerc. En février 1802, Leclerc débarquait à Saint-Domingue et se heurta à une puissante résistance.

À Paris et avant même l'issue de son agression, Bonaparte faisait voter dès mai 1802 le rétablissement de l'esclavage et de la traite des captifs africains, par le Tribunat et le Corps législatif. Dès qu'il fut connu, ce vote démultiplia l'énergie de la résistance populaire à Saint-Domingue et l'expédition échoua. L'armée de Leclerc fondit et lui-même mourut.

Par contre, le 25 mai, la résistance de la Guadeloupe [8] fut écrasée et l'esclavage rétabli.

Un second corps d'armée envoyé à Saint-Domingue se fit à nouveau battre et le 1er janvier 1804, le général Dessalines proclamait l'Indépendance de la République d'Haïti, « Patrie des Africains du nouveau monde et de leurs descendants » : elle reprenait le nom autochtone de l'île, vengeant leur extermination et l'esclavage des captifs africains.



Drapeau de la République d'Haïti

Deux corps d'armée, soit 60.000 hommes, moururent pour tenter de rétablir le colonialisme à Saint-Domingue [9] !

Enfin, le Premier consul introduisit dans le droit colonial français, le racisme, selon l'arrêté du 17 juillet 1802 du général Richepanse, qui venait d'écraser la résistance des Guadeloupéens :

« Article 1. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le titre de citoyen français ne sera porté, dans l'étendue de cette colonie et dépendances, que par les Blancs. Aucun autre individu ne pourra prendre ce titre ni exercer les fonctions ou emplois qui y sont attachés [10]. »

En 1802, Bonaparte se révélait le fossoyeur des droits de l'homme portés par la Révolution qui abolit l'esclavage et le préjugé de couleur, en réalisant dans les colonies l'Article 1 de la Déclaration : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », et en ouvrant un processus de décolonisation [11] entre la France de la liberté et les colonies héritées de l'ancien régime.

Ces relations de réciprocité des droits entre les peuples furent interrompues brutalement par Thermidor et progressivement détruites par le Directoire, puis le Consulat.

De Premier consul à empereur

Le Premier consul, qui concentrait entre ses mains l'exercice des pouvoirs législatif et exécutif et la direction de l'armée, décida de devenir consul à vie le 29 juillet 1802, puis en mai suivant, imposa l'Empire par un plébiscite illusoire du Sénat (dont les membres, nommés par lui, furent pour à l'unanimité, moins les voix de Grégoire et de Carnot), et enfin, se fit couronner en grande pompe le 2 décembre suivant : un grand pas en avant pour son pouvoir personnel.

Ses essais de conquêtes coloniales sont innombrables, mais se révèlent irréalisables, quelques exemples : son échec à Saint-Domingue a entraîné celui de la Louisiane. Avec la conquête de l'Espagne en 1808, il pensait s'emparer de son immense empire colonial, mais fut empêché par l'accélération des indépendances créoles en Argentine, en Colombie, au Chili, etc...Et en Espagne même, Napoléon déclencha une résistance populaire, qui le conduira à l'échec en 1813. La Guyane et la Guadeloupe furent occupées par la marine anglaise, avec l'accord des colons, en 1809 et 1810, les colonies de l'Océan indien sont prises aussi en 1810. Résultat : du côté de la conquête d'un nouvel empire colonial, ce fut l'échec et il ne parvint pas même à reconstituer l'empire hérité de l'ancien régime.

Notons aussi que lorsque Bonaparte trouva une véritable résistance populaire armée en face de lui, il fut battu : ce fut le cas à Saint-Domingue en 1804, en Espagne de 1808 à 1813 et en Russie en 1812.

À d'autres moments, il obtint des victoires grandioses sur lesquelles il construisit lui-même sa légende, indispensable pour assurer l'engouement de son pays et celui de ses soldats. Son pouvoir reposait ainsi sur la guerre permanente, largement payée et entretenue sur et par les pays conquis et soutenue par les affairistes français devenus profiteurs de guerre... à condition que les victoires se succèdent. Ce ne fut pas le cas et les dernières années de l'Empire furent désastreuses. L'échec en Russie en 1812 déclencha la résistance des peuples conquis en Europe : Napoléon, vaincu, abdiquait le 6 avril 1814. Exilé à l'Île d'Elbe, il tenta une fois encore un débarquement en France en mars 1815, mais vaincu à Waterloo, il abdiquait à nouveau le 22 juin.

La Sainte Alliance réorganisa l'Europe selon les traités du Congrès de Vienne, qui décidèrent la restauration des Bourbons en France !

La politique dans l'illusion, le pouvoir dans la guerre

L'exil à Sainte-Hélène permit à Bonaparte de poursuivre sa légende, conservée dans son *Mémorial*. Il avait déjà commencé dans ce sens lors de la conquête d'Italie en 1796, en publiant deux journaux, *Le Courier de l'Armée d'Italie* et *La France vue de l'Armée d'Italie*. C'était d'ailleurs une tradition des officiers de l'Ancien régime de forger eux-mêmes leur légende, en vue d'enthousiasmer les régiments et les peuples conquis.

Dans son *Mémorial*, il cherche à se présenter à la postérité comme héritier et défenseur des « principes de 1789 » et de la Révolution française ; il aurait été un champion des nationalités et du combat contre le fanatisme religieux et les royalistes. Et cette belle propagande continue de nourrir sa belle légende.

Mais nous avons vu autre chose. Si les « principes de 1789 » ont un sens, c'est celui du manifeste de la Révolution qui n'est autre que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Or nous avons vu que Bonaparte avait hardiment violé l'Article 1 de ce texte : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », lorsqu'en 1802 il s'opposa à l'abolition de l'esclavage, en le rétablissant d'une part et d'autre part, en introduisant le racisme dans le droit colonial.

Il viola encore l'Article 6 : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation », en dissimulant la suppression des droits des citoyens dans la Constitution du Consulat, écrits certes, mais inapplicables.

La Révolution du 10 août 1792 renversa la monarchie en France et déclara la République démocratique et sociale. Bonaparte la viola encore en rétablissant la monarchie par sa dictature militaire, ce qui lui permit de renforcer la centralisation à un degré nouveau, comme nous l'avons aperçu : il supprima les principes de souveraineté populaire et de séparation des pouvoirs, clairement énoncés dans les articles 15 et 16 de cette même Déclaration : « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration », qui précise que les agents publics sont responsables devant et contrôlés par les électeurs ; et l'article 16 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution. »

Ce que permet de comprendre ce bref rappel des principes de 1789, c'est que Bonaparte n'en a point été un « héritier », mais clairement leur destructeur.

Est-ce si grave de dire ce qu'il fut et fit ? Il parvint, dans une période de crise politique, à établir sa dictature militaire, en faisant la guerre à l'extérieur des frontières, avec un acharnement fort brillant. Il réussit ainsi à supprimer la *civilité de la politique*, en la remplaçant par une domination militaire : pourquoi faudrait-il dissimuler ces faits ?

Il créait aussi, entre la réalité de l'exercice de son pouvoir personnel et militaire et les illusions de la rédaction de constitutions, la modernité de l'État séparé de la société, en permettant à son chef de former son vivier, plus ou moins large, dans lequel il choisira ses serviteurs.

Un de ses grands admirateurs fut Hegel, théoricien de l'État séparé de la société, qui, dit-on, lorsqu'il vit passer Napoléon à cheval, le vainqueur de son pays, ne put retenir son enthousiasme en s'écriant : « Voilà l'Esprit ! ».

Un peu plus tard, un élève de Hegel, né après ces événements, a bien saisi l'illusionnisme indispensable à l'exercice

d'un monarque despotique exerçant la confusion des pouvoirs et soumis à aucun contrôle. Il l'écrit d'une manière précise, mettant au clair le style d'expression de son professeur qui enveloppe son auditoire dans un mélange de curiosité et de crainte. L'auteur met en scène le fait monarchique analysé par un individu ordinaire et par Hegel :

« *L'homme ordinaire*. Le monarque a le pouvoir souverain, la souveraineté. Le souverain fait ce qu'il veut.

Hegel. La souveraineté de l'État, c'est *le* monarque. La souveraineté est "l'autodétermination abstraite" et donc sans motif de la volonté dont dépend la décision suprême. »

Et Marx, car c'est lui l'étudiant, poursuit : « La première proposition est un fait empirique, la seconde transfigure le fait empirique en un axiome métaphysique [12]. »

Marx a bien vu chez Hegel, l'ensorcellement indispensable pour aveugler les peuples soumis à une forme de despotisme, en désapprenant la faculté humaine du bon sens et de la logique.



- ▶ Un arbre de la liberté avec un bonnet rouge de la liberté à son sommet, entouré d'un faisceau d'armes et la devise de la République haïtienne : « L'union fait la force ».
- ▶ La devise de la République française *Liberté, Égalité, Fraternité* est encore celle de deux pays, aujourd'hui. Ces représentations et devises étaient partagées entre les deux Révolutions qui se sont nourries réciproquement tant que la France de la liberté a existé.

DÉFENDRE L'HUMANITÉ CONTRE LES TYRANS

Le 7 mai 1802, Bonaparte envoya Richépance occuper la Guadeloupe. Le Conseil provincial se soumit, entraînant une partie de l'armée.

Les officiers CODOU, Noël CORBET, DELGRÉS, GÉBÉON, IGNACE, MASSOTEAU, PALERME choisirent la résistance :

« Mes amis, en ce jour de notre liberté, sachons la défendre en gens de cœur et préférons la mort à l'esclavage. La résistance à l'oppression est un droit naturel. La divinité même ne peut être offensée que nous défendions notre cause : elle est celle de la justice et de l'humanité. »

Soldats, enfants, femmes, hommes combattent jusqu'à la dernière exécution de leurs vœux, sur à Bainbridge le 25 mai, que dans le Maroubo le 28.

Richépance liquida l'armée guadeloupéenne, même "loyaliste", par la potence, la veuve et la déportation à... Belle Île, en Corse...



L'arrêt du 16 juillet 1802 rétablit le régime antérieur à 1789 : "Considérant que les colonies ne sont autre chose que des établissements formés par les Européens qui y ont amené des Nègres comme les seuls individus propres à l'exploitation, le titre de citoyen français ne sera porté dans l'étendue de cette colonie et dépendances QUE PAR LES BLANCS."

La Révolution guadeloupéenne assassinée éclaire de son tragique exemple la Révolution haïtienne. Dessalines lui rend hommage en 1802 : "La Guadeloupe sacragée et dévastée, ses ruines encore fumantes du sang de ses enfants... le brave et innocent Delgrès emporté dans les airs avec les débris de son fort plutôt que d'accepter les fers. Guerrier magnanime ! ton noble trépas, loin de décolorer notre courage ne fit qu'inciter en nous la voix de la vengeance et de la suture."

Cliquez sur l'image

[1] Jean DEFRANCESCHI, *La jeunesse de Napoléon*, Paris, Lettrage, 2001.

[2] Jean DEFRANCESCHI, *La Corse française, 1789-1794*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 1980.

[3] Henri GUILLEMIN, *Silence aux pauvres !*, Éd. Utovie, 1989. Dans cet excellent pamphlet, l'auteur souligne que la couche supérieure du

Tiers-état, pour se séparer de *la populace*, se présentait sous l'expression *les gens bien*, et forgea celle des *gens de biens*, pour préciser de quoi il retourne : je lui rends hommage en empruntant son expression. Voir aussi du même auteur *Napoléon, légende et vérité*, (1969) Utovie, 1986.

[4] Jacques GODECHOT, *Les Révolutions, 1770-1799*, Paris, PUF, Nouvelle Clio, chap. 8. Le Directoire.

[5] J. GODECHOT, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion.

[6] TOCQUEVILLE, *L'Ancien régime et la Révolution*, Paris, Laffont, II, chap. 5, p. 989.

[7] Voir le remarquable travail d'Yves BÉNOT, *La démente coloniale sous Napoléon*, Paris, La Découverte, 1992, qui a étudié les tentatives successives de Bonaparte pour reconstruire un empire colonial.

[8] Jacques-Adélaïde MERLANDE, *Delgrès, la Guadeloupe en 1802*, Paris, Karthala, 1986.

[9] Antoine MÉTRAL, *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue, 1802-1803*, (1825) Paris, Karthala, 1985. Réédité par J-A Merlande. Métral, né en 1778, contemporain de ces événements, a donné un récit bien documenté sur l'expédition de 1802 à Saint-Domingue, et prend une défense éclairée des résistants.

[10] Aimé Césaire, *Toussaint Louverture. La Révolution française et le problème colonial*, Présence Africaine, 1961, chap. 17, p. 323.

[11] Voir à ce sujet, Y. BÉNOT, *La Révolution française et la fin des colonies*, Paris, La Découverte, 1988 ; Florence GAUTHIER, [Triomphe et mort de la révolution des droits de l'homme et du citoyen \(1789-1795-1802\)](#), (1992), Paris, Syllepse, 2014.

[12] Karl MARX, *Critique de l'État hégélien*, tr. en français 10 x 18, 1976, I. Le pouvoir royal, p. 97. Marx l'a écrit vers 1842, mais ne le publia pas. Ce manuscrit fut retrouvé et publié en 1927 par Riazanov.